

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
2. MISSIONS ET VISION	8
2.1. MISSIONS LÉGALES.....	8
2.2. VISION	8
3. 2010: ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	9
3.1. COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE.....	9
3.2. COLLABORATION AVEC DES ORGANISATIONS	9
3.3. COMMUNICATION	9
3.4. PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS ET DES ACTIONS	10
3.5. ACTIVITÉS AU NIVEAU EUROPÉEN	10
4. DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LA PAUVRETÉ, LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	11
4.1. CONCERTATION.....	11
4.1.1. <i>Situation des personnes sans abri</i>	11
4.1.2. <i>Formes alternatives de logement</i>	11
4.1.3. <i>Transition enseignement – marché de l'emploi</i>	12
4.1.4. <i>Perspectives d'avenir pour les jeunes adultes en situation de pauvreté qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse</i>	12
4.1.5. <i>Garantie locative</i>	12
4.2. PRÉPARATION DU SÉMINAIRE 'POUR UN DROIT EFFECTIF AU LOGEMENT'	13
4.3. SOUTIEN À LA RECHERCHE	13
4.3.1. <i>Recherches menées à la demande du Service</i>	13
4.3.2. <i>Recherches à l'initiative de tiers</i>	14
4.4. DOCUMENTATION ET SITE INTERNET	15
4.4.1. <i>Centre de documentation</i>	15
4.4.2. <i>Site internet</i>	15
5. CONTRIBUTION AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES	16
5.1. PUBLICATION DE LA PARTIE 2 DU RAPPORT BISANNUEL	16
5.2. SUIVI DU RAPPORT BISANNUEL	16
5.2.1. <i>Enseignement</i>	16
5.2.2. <i>Eau</i>	17
5.2.3. <i>Énergie</i>	17
5.2.4. <i>Omnio</i>	17
5.2.5. <i>Emploi</i>	18
5.2.6. <i>Logement</i>	18
5.3. COLLABORATION STRUCTURELLE AVEC LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET L'ÉTAT FÉDÉRAL	18
5.3.1. <i>Concertation permanente Pauvreté (PAO) de la Région flamande et de la Communauté flamande</i>	18
5.3.2. <i>'Interbestuurlijk Plattelandsoverleg' (IPO) de la Région flamande</i>	18
5.3.3. <i>Concertation Agora de la Communauté française</i>	19
5.3.4. <i>Groupe de travail 'actions' et 'indicateurs' dans le cadre de la stratégie européenne en matière de pauvreté et d'exclusion sociale</i>	19

5.3.5.	<i>Participation au Comité d'accompagnement du projet "Experts de vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale"</i>	20
6.	PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'AUTRES SERVICES ET ORGANISATIONS	21
6.1.	DEMANDES ET INITIATIVES DE SERVICES ET D'ORGANISATIONS	21
6.2.	COMMISSIONS ET JURYS	21
6.3.	CONTRIBUTION À DES COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE	21
6.4.	PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDE	22
7.	COMMUNICATION EXTERNE	24
7.1.	SITE INTERNET	24
7.2.	MÉDIAS	24
7.3.	PUBLICATIONS	24
7.4.	NEWSLETTER ÉLECTRONIQUE	24
7.5.	QUESTIONS INDIVIDUELLES	25
8.	VIE INTERNE DU SERVICE	26
8.1.	COMITÉ DE GESTION	26
8.2.	COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT	26
8.3.	CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME	27
8.4.	ÉQUIPE	27
9.	ANNEXES	28
9.1.	ACCORD DE COOPÉRATION	28
9.2.	PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2010	33
9.2.1.	<i>Rapport bisannuel</i>	33
9.2.2.	<i>Articles</i>	34
9.2.3.	<i>Notes</i>	35
9.3.	BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT 2010	35
9.4.	ANNEXE SÉPARÉE : LE SERVICE DANS LA PRESSE (À TÉLÉCHARGER VIA LE LIEN)	35

*Ce document figure sur le site internet du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale: www.luttepauvrete.be.
Les mots soulignés dans le texte sont des hyperliens qui donnent accès aux documents électroniques.*

1. INTRODUCTION

2010 a une nouvelle fois été une année passionnante et bien remplie pour le [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale](#) (dans la suite du texte: le Service).

Tout d'abord parce que 2010 a été l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Le Service a été désigné comme '[National Implementation Body](#)' (NIB) par la Conférence interministérielle Intégration sociale. Dans ce rapport, nous rendons brièvement compte des activités du Service en tant que NIB.

La première partie du Rapport bisannuel a été présentée à la fin 2009 et la seconde – qui traite de la problématique des personnes sans-abri – en mars 2010.

Le Service s'est investi dans la diffusion des analyses et recommandations du Rapport à différentes occasions et lors de différents forums.

Parallèlement à cela, la programmation relative au travail de concertation du Service a pris une forme concrète. Il a été convenu, en accord avec la Commission d'accompagnement, d'organiser de nouveaux groupes de concertation sur les sujets suivants:

- les formes alternatives de logement;
- la transition entre l'enseignement et le marché de l'emploi;
- les perspectives d'avenir des jeunes adultes en situation de pauvreté qui quittent une institution de l'aide à la jeunesse.

Il a aussi été décidé de mettre sur pied un séminaire sur un droit opposable au logement.

Plusieurs projets de soutien à la recherche ont été poursuivis ou clôturés.

Enfin, un pas important a été accompli en ce qui concerne le développement du Service en tant qu'organisation, avec l'élaboration du plan stratégique 2011-2013.

2. MISSIONS ET VISION

La base légale sur laquelle reposent l'existence et les missions du Service figure dans [l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté](#). En 2010, les organes de gestion et l'équipe du Service ont élaboré un plan stratégique pour la période 2011-2013. Le texte ci-dessous concernant les missions et la vision de l'organisation est extrait de ce plan.

2.1. MISSIONS LEGALES

Les missions du Service sont définies dans l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (art.1 et 5). Le rôle du Service de lutte contre la pauvreté est de soutenir le Gouvernement fédéral ainsi que les Gouvernements régionaux et communautaires dans leurs engagements à renforcer les politiques de prévention de la précarité et de lutte contre la pauvreté et la cohérence de celles-ci. Le Service est un **outil d'aide à la décision politique**. L'accord précise davantage ce qui est attendu du Service pour ce faire :

- fournir des informations et des analyses,
- formuler des recommandations,
- rédiger régulièrement un rapport,
- garantir structurellement le dialogue avec les acteurs de terrain.

2.2. VISION

Une conviction, bâtie sur l'accord de coopération et les attentes de nombreux partenaires du Service, forge la vision de la lutte contre la pauvreté qui sous-tend les travaux du Service : **la pauvreté entraîne un non-respect des droits fondamentaux et en est aussi la conséquence**. Elle témoigne à ce titre d'un dysfonctionnement de la démocratie. L'égalité formelle des droits est essentielle mais pas suffisante. Lutter contre la pauvreté, c'est aller au-delà de cette égalité formelle et instaurer les conditions de l'exercice effectif, par tous, des droits proclamés. Dans cette perspective, la création d'un service public de lutte contre la pauvreté prend tout son sens : il s'agit bien d'une mission d'intérêt général.

En conséquence, lutter contre la pauvreté implique de réfléchir et d'agir en vue d'améliorer à la fois les politiques s'adressant directement aux personnes qui vivent dans la pauvreté et les politiques indirectes susceptibles de produire et renforcer l'insécurité d'existence et la pauvreté. Autrement dit, les dynamiques structurelles méritent autant d'attention que les politiques ciblées, sans quoi le risque est d'aménager un statut de 'pauvre', ce qui nous éloigne de notre fil conducteur des droits de l'homme. Le caractère interfédéral du Service constitue à cet égard une plus-value puisqu'il rend possible un travail orienté vers une politique générale de lutte contre la pauvreté, non limité a priori en fonction du partage des compétences.

La participation des personnes pauvres est indispensable pour lutter de manière juste et efficace contre la pauvreté. En effet, des politiques qui ont l'ambition de faire respecter les droits fondamentaux de tous doivent prendre en compte les situations dans lesquelles ils sont le moins respectés et entendre les personnes qui les vivent. Mais cette contribution ne peut rester isolée, il s'agit de l'introduire dans une réflexion commune avec d'autres acteurs concernés dont l'apport est tout aussi nécessaire. La mission légale dévolue au Service de garantir structurellement le dialogue fait de celui-ci un lieu unique d'échanges approfondis, ouvert à une grande diversité d'acteurs, veillant au respect des conditions nécessaires à l'expression des expertises spécifiques et en particulier de celles qui sont les moins reconnues, travaillant de manière indépendante.

3. 2010: ANNEE EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Par une décision conjointe, le Conseil européen et le Parlement européen ont déclaré l'année 2010 'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale'. Il a été demandé à chaque Etat membre de désigner un « organisme national d'exécution » chargé de l'organisation de sa participation à l'Année européenne et de la coordination à l'échelon national.

La Conférence interministérielle Intégration sociale a désigné le Service comme NIB, assisté par le SPF Intégration sociale pour les aspects budgétaires et administratifs.

2009 a vu la création du comité d'accompagnement de l'organe national d'exécution, l'établissement d'un programme national d'action pour la Belgique et le lancement d'un appel à projets. Pour faciliter ses activités dans le cadre de l'Année européenne, le Service a été renforcé par la présence de deux personnes : Elise Willame (ancienne présidente du Comité de protection sociale) en qualité d'expert et un collaborateur supplémentaire à temps partiel. En 2010, pendant l'Année européenne elle-même, les différents éléments du programme d'action ont pris concrètement forme sous l'intitulé 'La lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous'.

3.1. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANNEE EUROPEENNE

Le Comité est composé des membres de la Commission d'accompagnement du Service auxquels se sont joints quelques personnes identifiées comme acteurs clés pour l'année européenne : la Fondation Roi Baudouin, l'Observatoire social européen, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le SPP intégration sociale. En 2010, le Comité s'est réuni huit fois. Le Service a assuré la préparation des réunions, les contacts avec les différents acteurs, l'élaboration des notes de travail, le secrétariat et le suivi des réunions.

3.2. COLLABORATION AVEC DES ORGANISATIONS

Après un appel à projets national (auquel plus de 300 organisations ont répondu), 26 projets ont été sélectionnés en 2009 et cofinancés. Cet appel à projets constituait le principal volet du programme national d'action: il représentait les trois quarts du budget, soit 400.000 euros, dont 100.000 euros étaient réservés pour les CPAS. Les organisations sélectionnées ont mis en œuvre leur projet dans le courant de 2010. Le Service a entretenu des contacts réguliers avec les responsables et a visité des projets sur le terrain. Deux ateliers ont également été organisés et ont rassemblé les représentants de 15 projets. Un dépliant a été réalisé pour fournir un aperçu et une brève présentation des projets.

Le programme d'action prévoyait aussi que des organisations ou des initiatives puissent demander un 'label' pour leurs activités menées dans le cadre de l'Année européenne. Ce label a été octroyé à 35 d'entre elles et leurs activités concrètes ont été mentionnées dans l'agenda sur le site internet du Service.

La formation aux médias (en version francophone et néerlandophone) pour les organisations de terrain a été très appréciée: pas moins de 53 asbl y ont pris part.

3.3. COMMUNICATION

Au niveau de la communication, le Service a pu compter sur le soutien des bureaux de communication Yuluka (désigné par la Comité belge d'accompagnement 2010) et Pleon

(désigné par la Commission européenne). Cette collaboration intensive a débouché sur plusieurs actions vis-à-vis des médias: 3 conférences de presse (lancement de l'Année européenne, Pain Publik – cuisson de pain avec les deux ambassadrices Roos Van Acker et Hadja Lahbib, conférence de presse sur 'les femmes et la pauvreté' - en collaboration avec Flora vzw / Vrouwenagora), 5 communiqués de presse (4 avec Pleon et 1 avec Yuluka), 4 dossiers de presse (avec Yuluka), un stand à l'occasion de la fête nationale le 21 juillet,.... D'autre part, plus de 150 articles sont également parus dans la presse (voir annexe séparée pour un aperçu de la presse).

Une affiche reprenant des citations de 13 personnalités, combinées avec des extraits vidéo sur le site internet, a été réalisée en collaboration avec Yuluka. Quinze interviews de personnes qui s'engagent quotidiennement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été réalisées dans l'optique de la publication d'un livre de portraits. Il est prévu que ce livre sorte en avril 2011 et qu'il soit diffusé par l'entremise des écoles.

Une rubrique spéciale sur le site du Service était consacrée à l'Année européenne.

3.4. PARTICIPATION A DES EVENEMENTS ET DES ACTIONS

Le Service a notamment participé aux actions et aux événements suivants dans le cadre de l'Année européenne et dans le but de promouvoir celle-ci: 'Journée Santé, précarité, petite enfance' (Observatoire de la santé du Hainaut), 'Internationale dag voor de uitroeiing van armoede' (17 octobre, Bruxelles et Malines), table ronde 'Poverty and critical journalism' (Brussels Center for journalism Study), Festival Couleur café, Circus against exclusion (Brussel), délibération du jury et remise du 'Journalism award 2010', Conférence de clôture de l'Année européenne (Paris), Conférence de clôture de l'Année européenne 2010 (Bruxelles), manifestation inaugurale de Année européenne 2011 (Bruxelles), ...

3.5. ACTIVITES AU NIVEAU EUROPEEN

L'organe national de coordination belge a participé au Comité consultatif 2010 (organe de coordination au niveau européen). Deux réunions ont eu lieu auxquelles Elise Willame a participé.

Elise Willame a travaillé tout au long de l'année et encore plus intensément durant les 6 derniers mois de la présidence belge à la rédaction de la [déclaration finale de l'année européenne](#).

4. DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'une des principales missions du Service est de rassembler et de développer les connaissances sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ainsi que sur l'exercice des droits fondamentaux. Plusieurs sources et formes d'action sont utilisées dans ce but: l'organisation de groupes de concertation avec différents acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté, l'organisation de séminaires et d'autres moments de discussion, le soutien à divers projets de recherche, le site internet et le centre de documentation.

4.1. CONCERTATION

À la suite du processus de dialogue engagé dans le cadre du [Rapport Général sur la Pauvreté](#), le Service s'est vu confier la mission d'organiser une concertation structurelle entre des personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs (professionnels, universitaires, partenaires sociaux, responsables politiques), en étant particulièrement attentif à la participation des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations. C'est dans ce cadre que le Service met sur pied des groupes de concertation thématiques.

4.1.1. SITUATION DES PERSONNES SANS ABRI

En 2009, le Service a reçu pour mission du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté "*d'organiser une concertation et de formuler des recommandations relatives aux personnes sans abri*". Une vingtaine de réunions ont été organisées; une cinquantaine d'organisations (associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, organisations travaillant au contact des personnes sans abri,...) ont participé à ces réflexions.

La [seconde partie du Rapport 2008-2009](#), rendant compte des résultats de cette concertation, a été présentée lors d'une conférence de presse le 24 mars 2010.

La concertation a clairement montré que le 'sans-abrisme' est une forme extrême de pauvreté, qui constitue une atteinte à l'ensemble des droits fondamentaux et pas seulement au seul droit à un logement décent. Les 70 recommandations qui sont formulées dans le rapport concernent donc de nombreux domaines de compétences et sont de nature très diverses, allant de la ratification de textes internationaux à une meilleure application des dispositions relatives à l'adresse de référence, en passant par l'amélioration de la connaissance quantitative et qualitative du 'sans-abrisme', de l'accueil dans les abris de nuit, etc.

4.1.2. FORMES ALTERNATIVES DE LOGEMENT

Le Service relaye depuis longtemps les difficultés d'accès au logement pour les personnes pauvres au travers de ses travaux. Ceux-ci ont débouché, entre autres, sur plusieurs recommandations relatives aux formes alternatives de logement. C'est pour approfondir cette thématique que le Service a décidé d'organiser une concertation sur le sujet. Y participent: des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des organisations de défense du droit au logement, des CPAS, des organisations du secteur de l'accueil des personnes sans abri. En partant en priorité du point de vue des personnes pauvres, l'objectif est d'analyser les formes alternatives de logement, d'étudier les publics auxquels elles s'adressent, d'identifier les obstacles à leur mise en place et de mettre en évidence des pistes de solution pour lever ces obstacles.

On part de ce qui existe déjà en termes de projets sur le terrain et de recherches. Ce matériel sert de base de réflexion pour le groupe de concertation, qui aborde différents sujets: la place à donner à ces modes d'habitat dans notre pays, les écueils à éviter, l'espace qui doit être laissé à l'innovation et à la créativité des personnes pauvres elles-mêmes pour solutionner leur difficulté d'accès au logement.

Le Service a d'abord pris un certain nombre de contacts bilatéraux pour préparer cette concertation. Les premières réunions du groupe de concertation se sont tenues en octobre et novembre 2010.

4.1.3. TRANSITION ENSEIGNEMENT – MARCHÉ DE L'EMPLOI

La concertation sur la transition entre l'enseignement et l'emploi s'est axée sur l'enseignement et la formation en alternance. L'objectif est de voir l'influence qu'exerce ce système sur le parcours scolaire et professionnel de jeunes issus de la pauvreté. On se sert pour cela de connaissances acquises dans deux précédents groupes de concertation au sein du Service: la concertation sur l'enseignement (orientation scolaire dans l'enseignement secondaire) et celle sur l'emploi (l'emploi convenable comme protection contre le travail précaire).

Le groupe de concertation se compose de différents acteurs de terrain: des associations de lutte contre la pauvreté, des organisations qui travaillent avec des jeunes précarisés, des établissements de formation en alternance, des services régionaux de placement, des organisations et des fédérations du secteur de l'économie sociale, des syndicats, des CPAS...

En septembre 2010, un séminaire (qui a donné lieu à un [rapport](#) détaillé) a permis de lancer les réflexions autour de ce thème. Ensuite, il y a eu deux réunions préparatoires avec des associations de lutte contre la pauvreté afin de délimiter la thématique.

4.1.4. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES JEUNES ADULTES EN SITUATION DE PAUVRETE QUI QUITTENT UNE INSTITUTION DE L'AIDE A LA JEUNESSE

La précédente concertation sur les personnes sans abri a montré qu'un grand nombre de celles-ci avaient séjourné dans une institution au cours de leur vie et que le moment où elles quittent cet établissement – en particulier s'il s'agit d'une institution de l'aide à la jeunesse – constitue une transition délicate. Cet élément a servi de point de départ pour une nouvelle concertation. Une étude de la littérature et des entretiens avec des témoins privilégiés ont permis d'explorer cette thématique complexe. Le Service a organisé en octobre une réunion préparatoire avec des représentants des administrations concernées, notamment pour mieux cerner la portée du plan d'action pour une politique flamande coordonnée concernant les jeunes adultes en situation de vulnérabilité

En décembre, une première réunion de concertation a été organisée avec des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse, des CPAS, de l'aide sociale (y compris l'accueil des personnes sans abri), de la politique de la jeunesse,... L'objectif est de dresser un état de la situation – en partant du point de vue, de l'intérêt et du trajet des jeunes adultes – de la période de transition que constitue la sortie d'une institution de l'aide à la jeunesse et de formuler des recommandations afin d'encadrer et de soutenir adéquatement ces jeunes adultes.

4.1.5. GARANTIE LOCATIVE

Le Rapport 2008-2009 décrit [un certain nombre de problèmes relatifs à l'application du système de garantie locative](#). Il se base pour cela sur une enquête et une analyse effectuées

par un groupe de travail qui rassemble des organisations de défense des droits des personnes pauvres et des locataires. Ce groupe de travail est soutenu par le Service.

Au niveau politique, un groupe de travail intercabineaux a entamé – à la demande de la Conférence interministérielle – une évaluation des dispositions relatives à la garantie locative. Le groupe de travail ‘garantie locative’ au sein du Service a également apporté une contribution dans le cadre de cette évaluation. Cependant, en raison de la chute du gouvernement, le groupe de travail intercabineaux a suspendu ses activités.

Le groupe de travail actif au sein du Service s’est réuni à huit reprises dans le courant de 2010 et a continué à élaborer le concept de fonds central de garantie locative. Il a demandé une contribution aux trois fédérations de CPAS, au Réseau Financement Alternatif et au Netwerk-Vlaanderen.

4.2. PREPARATION DU SEMINAIRE ‘POUR UN DROIT EFFECTIF AU LOGEMENT’

En mars 2011, le Service organisera un séminaire sur un droit opposable au logement (comme instrument éventuel pour un droit effectif au logement). Ce séminaire a déjà fait l’objet en 2010 d’une préparation approfondie par une étude de la littérature, l’analyse de réglementations française et écossaise basées sur ce principe, des entretiens avec différents acteurs belges dans le domaine du logement et la mise au point du concept du séminaire.

Celui-ci sera l’occasion de présenter les deux exemples étrangers. Deux experts belges exposeront leur vision quant à la pertinence et à la possibilité d’un dispositif similaire en Belgique tandis qu’un débat est prévu avec des représentants des différents acteurs dans le secteur du logement. Un compte rendu détaillé du séminaire sera disponible à l’issue de celui-ci afin d’alimenter le débat sur un droit opposable au logement.

4.3. SOUTIEN A LA RECHERCHE

Le Service stimule activement les recherches sur la pauvreté et l’exclusion sociale. La Politique scientifique fédérale est un partenaire important à cet égard. En 2010, le Service s’est investi dans quatre projets de recherche qu’il avait introduits dans différents programmes de recherche de la Politique scientifique fédérale (les trois premiers concernent le programme AGORA ; le quatrième, le programme Priorités stratégiques). Le Service est fortement impliqué dans les recherches susmentionnées : demande de projets de recherche, organisation des réunions des comités d’accompagnement et technique, contacts avec les équipes de chercheurs et les différents acteurs...

Par ailleurs, le Service participe également à des groupes de pilotage de projets de recherche menés à l’initiative d’autres services et institutions.

4.3.1. RECHERCHES MENEES A LA DEMANDE DU SERVICE

4.3.1.1. PLACEMENT DES ENFANTS ET PAUVRETE (PCP)

La recherche ‘[Placement des enfants et pauvreté](#)’, réalisée par l’Universiteit Gent et l’Université catholique de Louvain, se penche sur l’origine socio-économique des enfants qui font l’objet d’une (première) mesure d’aide à la jeunesse. Elle utilise pour cela la banque de données ‘Datawarehouse Marché du travail’ de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Les résultats de cette recherche ont déjà été brièvement présentés dans le Rapport 2008-2009 (partie 1). En 2010, le Service a participé à la finalisation du rapport de recherche, en français et en néerlandais, dont la publication est prévue pour le début 2011.

4.3.1.2. SOUS-REPRESENTATION DES PLUS PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES (SILC-CUT)

La recherche '[SILC-CUT](#)' est en cours depuis un certain temps déjà. Le HIVA (KU Leuven) étudie la sous-représentation de certaines catégories de la population dans les banques de données. Concrètement, l'enquête SILC – qui est réalisée en Belgique auprès d'environ 6000 ménages chaque année – a été adaptée afin de pouvoir interroger deux publics cibles: les personnes sans abri et les personnes sans-papiers.

Avec un financement de la Politique scientifique fédérale et dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, une enquête a pu être menée en 2010 auprès de ces publics cibles. Elle a impliqué une collaboration poussée entre plusieurs organisations et services: la Politique scientifique fédérale a lancé un appel d'offres, le bureau de recherche IPSOS a réalisé les enquêtes, le Service a pris préalablement contact avec plus de 50 organisations qui touchent un public de personnes sans abri et de sans-papiers en leur demandant de participer à l'enquête et le HIVA a assuré le traitement des résultats. Ces quatre organisations se sont réunies trois fois pendant la réalisation de l'enquête. Avant de commencer celle-ci, les enquêteurs ont suivi une formation complémentaire et un moment de feed-back a été organisé à leur intention en novembre. Les premiers résultats ont été présentés en novembre et en décembre aux organisations qui ont collaboré à l'enquête ainsi qu'au comité d'accompagnement du projet SILC-CUT. Une [conférence de presse](#) est prévue en mars 2011 pour commenter les résultats. Ensuite, le projet SILC-CUT sera clôturé et un rapport final consacré à l'ensemble de ce projet de recherche sera présenté.

4.3.1.3. PAUVRETE EN MILIEU URBAIN ET RURAL (POCICO)

Le projet de recherche '[Pauvreté en milieu urbain et rural](#)', réalisé par l'Université Libre de Bruxelles et la KU Leuven, a pu démarrer en 2010. Il permettra d'analyser des données socio-économiques (dans l'enquête SILC et le Datawarehouse Marché du travail) en fonction du degré de ruralité. Un séminaire international a été mis sur pied en juin et un comité technique a ensuite eu lieu.

4.3.1.4. DROIT A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENFANTS EN SEJOUR PRECAIRE (UCARE)

La recherche 'Droit à l'enseignement pour les enfants en séjour précaire' a été menée par l'Universiteit Antwerpen et l'Université catholique de Louvain, à la demande du Service et de l'Observatoire des Migrations. Les chercheurs ont examiné les aspects juridiques de la situation scolaire des enfants en séjour précaire, ont mené une enquête auprès d'un certain nombre d'écoles et ont organisé des groupes focus. Les résultats de cette recherche ont été présentés en février lors d'un dernier comité d'accompagnement et durant un séminaire ouvert. Le [rapport final](#) des chercheurs est disponible.

4.3.2. RECHERCHES A L'INITIATIVE DE TIERS

Le Service participe également à des recherches commanditées par d'autres organisations et institutions. Il collabore ou a collaboré aux projets suivants:

- Comité de pilotage de la recherche 'Diversité et discrimination dans le logement social: une approche critique de la mixité sociale. [Rapport final](#) et journée d'étude (Erasmus Hogeschool Bruxelles, à la demande du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme);
- Comité d'accompagnement 'People, places, policies and social assistance trajectoires' (OASes);
- Comité d'accompagnement Expulsions (Observatoire de la santé et du social). [Rapport final](#);
- Comité d'accompagnement projet AGORA DOC Datawarehouse (SPF Sécurité sociale)
- Groupe de pilotage 'Sterke Armen' (Samenlevingsopbouw Gent).

4.4. DOCUMENTATION ET SITE INTERNET

Le Service s'efforce de rassembler des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale provenant de sources et d'acteurs différents (organisations actives sur le terrain, administrations, centres de recherche, institutions internationales,...). Le site internet du Service est régulièrement enrichi afin d'en faire un outil permettant un accès optimal à ces informations, qu'il s'agisse des documents et des travaux du Service ou d'informations fournies par d'autres services et organisations.

4.4.1. CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation du Service rassemble des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale provenant de différents acteurs et sources: des recueils d'expérience d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des rapports d'administrations et de centres de recherche, des rapports statistiques, des analyses, etc. Ce matériel alimente le travail de concertation du Service et les différentes rubriques du site internet, en particulier la rubrique 'faits et chiffres' qui donne des réponses à des questions fréquemment posées.

4.4.2. SITE INTERNET

Le site internet, accessible en trois langues (www.luttepauvrete.be - www.armoedebestrijding.be - www.armutsbekaempfung.be), permet une mise à disposition optimale des textes et du travail du Service et contient des liens qui donnent accès au matériel d'autres services et institutions. Une page en anglais (que le Service souhaite pouvoir étoffer à l'avenir) est également disponible.

La rubrique 'faits et chiffres' est la page qui attire le plus de visiteurs et la question la plus souvent consultée (tant en français qu'en néerlandais) est celle qui concerne le montant minimal des allocations.

5. CONTRIBUTION AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES

Le Service a explicitement pour mission de formuler des recommandations destinées aux différents responsables politiques du pays. Le Rapport bisannuel est un instrument important à cet égard. La première partie du Rapport 2008-2009, présentée fin 2009, a été suivie d'une seconde partie en mars 2010. La diffusion et le suivi de ces publications ont fait l'objet de beaucoup d'attention en 2010.

5.1. PUBLICATION DE LA PARTIE 2 DU RAPPORT BISANNUEL

En 2009, le secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté a chargé le Service d'organiser une concertation sur le 'sans-abrisme'. Les résultats de celle-ci et les recommandations qui l'accompagnent ont été intégrés dans une [deuxième partie du Rapport](#), dont la présentation a eu lieu le 24 mars 2010. Cette publication a bénéficié d'un large écho médiatique (voir aussi l'annexe 'le Service dans la presse').

5.2. SUIVI DU RAPPORT BISANNUEL

En vue d'assurer un impact politique au Rapport, les rédacteurs de l'[Accord de coopération](#) ont également prévu une procédure de suivi. La Conférence interministérielle ne s'étant pas réunie en 2010, le rapport n'a pu lui être transmis. Le secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté a alors pris l'initiative d'envoyer le Rapport aux différents exécutifs en leur demandant d'en débattre et de le soumettre pour avis aux parlements et aux instances consultatives, ainsi que le prévoit l'Accord de coopération.

En 2010, le Rapport a été débattu au sein des institutions suivantes:

- Aquawal, Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie (2 avril);
- Commission des Affaires sociales et de la Santé du parlement fédéral (21 octobre);
- Commission Santé publique du Parlement de la Communauté germanophone (15 décembre);
- Conseil national du Travail et Conseil central de l'Économie (21 décembre).

Le site internet du Service présente un [aperçu](#) de ce suivi.

Les sections suivantes regroupent les activités de suivi – à l'initiative du Service - par thème.

5.2.1. ENSEIGNEMENT

En mars, le Service a organisé une rencontre entre les membres du groupe de concertation Enseignement et des représentants des cabinets du ministre flamand de l'enseignement ainsi que du ministre en charge de l'enseignement obligatoire en Communauté française. L'ordre du jour était consacré à la discussion des recommandations du Rapport bisannuel 2008-2009 et aux réactions politiques à celles-ci. L'organisation de cette rencontre a été facilitée par la participation du Service à la campagne d'information et de sensibilisation sur la stratégie d'inclusion et de protection sociale de l'Union européenne, coordonnée par le Think Tank européen 'Pour la Solidarité', avec le soutien du programme européen Progress.

D'autre part, un séminaire consacré à la transition entre l'enseignement et le marché de l'emploi a également été mis sur pied afin de préparer la concertation sur ce thème (voir 4.1.3.).

5.2.2. EAU

Les recommandations du Rapport 2008-2009 concernant les aspects sociaux de la distribution d'eau ont alimenté plusieurs forums: une réunion avec les distributeurs d'eau wallons, une audition du Serv- en Minaraad flamand et la concertation verticale 'eau et pauvreté' organisée par le cabinet du ministre flamand compétent en la matière (mai). Le Rapport a également été envoyé à madame Catarina de Albuquerque, expert indépendant auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Les résultats de l'enquête que le Service avait menée auprès des sociétés de distribution d'eau en Belgique ont été finalisés en 2010. Trois réunions avec le groupe de concertation 'Eau' ont été organisées dans ce cadre ainsi que des rencontres avec les sociétés de distribution d'eau en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Le 6 juillet, le Service a mis sur pied un séminaire de présentation des résultats de l'enquête, qui a été suivi de [débats avec des représentants d'organisations de terrain, des fédérations de CPAS et des sociétés distributrices](#). La [note avec les résultats de l'enquête](#) a été publiée en octobre, en combinaison avec le communiqué de presse 'Vers un droit effectif à l'eau'. En novembre, le Service a rencontré le cabinet du ministre wallon en charge de la politique de l'eau et lui a présenté les résultats de l'enquête.

De plus, le Service a également assisté à une concertation du Réseau flamand des associations actives dans le domaine de l'eau, en collaboration avec la société de distribution VMW, et il a rencontré l'organisation Protos.

5.2.3. ÉNERGIE

Le Service a tout d'abord suivi l'automatisation des tarifs maximaux du gaz et de l'électricité. C'est dans ce cadre-là qu'il a assisté à une rencontre avec la personne responsable de cette matière au sein du SPF Économie et à une réunion thématique du projet Énergie et Pauvreté (Samenlevingsopbouw Antwerpen Provincie).

Par ailleurs, le Service est étroitement impliqué dans l'évaluation des obligations sociales de service public dans les Régions et en particulier dans le débat sur les compteurs à budget. Il a rédigé une contribution à l'enquête menée par la Cwape et a également présenté un exposé à ce sujet lors de la journée d'étude de la Cwape en décembre. Cette journée a été préparée par une réunion du groupe de concertation Énergie et le Service a pris part à une réunion organisée par le R Wade. On envisage avec les Régions la possibilité que le Service apporte une contribution au débat sous la forme d'une enquête qualitative auprès des utilisateurs d'un compteur à budget.

En Région flamande, le Service est membre de la concertation verticale Énergie et participe au groupe de travail 'Énergie et pauvreté' mis sur pied par le gestionnaire du réseau de distribution Eandis.

5.2.4. OMNIO

Le Service a organisé en juin une réunion pour ceux qui avaient participé aux travaux sur le statut OMNIO (voir partie 1 du Rapport 2008-2009). Des représentants de l'INAMI ont fait un exposé sur les récentes modifications dans la réglementation ainsi que sur les autres changements en préparation avant de répondre aux questions de l'assistance.

5.2.5. EMPLOI

Le Service a transmis ses connaissances et ses expériences lors de la discussion des thèmes à l'ordre du jour de la concertation verticale informelle 'Emploi et économie sociale' de la Région flamande: 2010 Année européenne de la pauvreté, les trajets en matière d'emploi et d'aide sociale, le futur ancrage structurel de l'accompagnement sur le lieu de travail, la politique de pauvreté au sein de Syntra Vlaanderen...

5.2.6. LOGEMENT

Afin d'assurer un suivi actif de la 2^e partie du rapport, le Service a sollicité des rencontres avec les différents ministres compétents. Il a été reçu par le Ministre du logement en Région wallonne. Cette rencontre a permis au Service et aux participants à la concertation de présenter les principales recommandations en lien avec le logement et d'en débattre avec les représentants du cabinet.

5.3. COLLABORATION STRUCTURELLE AVEC LES COMMUNAUTES, LES REGIONS ET L'ÉTAT FEDERAL

5.3.1. CONCERTATION PERMANENTE PAUVRETE (PAO) DE LA REGION FLAMANDE ET DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Le Service participe à la concertation permanente horizontale (PAO: Permanent Armoede Overleg). C'est le lieu, désigné par décret, de rencontres entre les fonctionnaires 'de vigilance' (aandachtsambtenaren) des administrations flamandes, le Vlaams Netwerk et un certain nombre d'autres partenaires, notamment pour préparer le Plan flamand d'action de lutte contre la pauvreté, en assurer le suivi et l'évaluer.

En 2010, le Service a contribué à l'élaboration du [Vlaams Actie plan armoede \(VAPA\) 2010-2014](#) en effectuant un screening des objectifs du Cadre stratégique du VAPA, à partir de ses derniers rapports bisannuels et de son mémorandum pour les élections régionales. Il a aussi participé aux discussions sur l'élaboration future du VAPA à la PAO horizontale lors de la concertation des stakeholders invités à la Journée de dialogue en décembre. D'autre part, il a également apporté une contribution lors de la phase de conception du Rapport d'avancement 2010 du VAPA.

Le Service participe aussi à des groupes de concertation verticale. Il s'agit de concertations par domaines politiques, dont l'objectif est d'examiner des initiatives politiques spécifiques en fonction de la vision et de l'expérience du public-cible et de formuler des recommandations pour les adapter.

Le Service est membre des concertations verticales suivantes:

- emploi et économie sociale
- énergie
- eau.

5.3.2. 'INTERBESTUURLIJK PLATTELANDSOVERLEG' (IPO) DE LA RÉGION FLAMANDE

Le Service est impliqué dans les travaux de la concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales (IPO : interbestuurlijk permanent overleg)

Un collaborateur du Service a présidé le groupe thématique 'accessibilité des équipements en milieu rural en matière de santé' et, en cette qualité, a fait partie du groupe central de

l'IPO. L'[avis](#) du groupe thématique a été approuvé le 21 septembre par l'organe de concertation (Bestuurlijk Overleg) de l'IPO. Le Service a également participé à l'évaluation des projets introduits dans le cadre de l'appel 'Réseaux villageois de soins dans un environnement rural'.

Une collaboration s'est mise en place avec CERA, dans le cadre de la recherche qu'elle mène sur le thème de la pauvreté en milieu rural: interview dans le cadre de l'étude et participation à la table ronde en avril.

5.3.3. CONCERTATION AGORA DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Service a continué, en 2010, à soutenir la démarche du groupe Agora qui se réunit depuis plusieurs années au sein de la Direction générale de l'aide à la jeunesse en Communauté française. C'est à la demande de la ministre de l'Aide à la jeunesse que le Service s'implique dans ce groupe de réflexion dont la création, en 1998, répondait à une demande de la Conférence interministérielle pour l'intégration sociale d'évaluer le décret relatif à l'aide à la jeunesse « *dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants* ». Des conseillers, directeurs et délégués participent aux rencontres, ainsi que des membres de la DGAJ, un membre du cabinet de la ministre et des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent.

En 2010, une représentante de l'administration générale de l'aide à la jeunesse, de la santé et du sport a rejoint le groupe.

Neuf réunions ont eu lieu en 2010. L'essentiel des réflexions a porté sur la transparence dans la préparation et la communication des écrits professionnels. La recherche-action au départ d'un projet pilote mené avec le SAJ et le SPJ de Tournai en 2009, a fait l'objet de riches échanges, notamment d'une rencontre avec les deux services qui en ont été acteurs. Il faut dire que la question de recherche touche au partage des informations et donc au partage du pouvoir, un enjeu fondamental. Pour arriver à davantage de transparence, c'est une culture séculaire qu'il faut faire bouger. Le travail est immense. Le groupe Agora a, en 2010, commencé la préparation d'une journée sur l'écrit, à laquelle seront invités les SAJ et SPJ. Au sein de la DGAJ, un groupe de formation à l'écrit a démarré.

5.3.4. GROUPE DE TRAVAIL 'ACTIONS' ET 'INDICATEURS' DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Le Service participe au volet belge de la Méthode ouverte de coordination, initiée au niveau européen. Il collabore ainsi à l'élaboration du Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale qui rassemble les mesures fédérales, communautaires et régionales prévues en matière d'inclusion sociale, de soins de santé et de pensions, coordonné par le SPF Sécurité sociale. Il existe deux groupes de travail piloté au niveau fédéral: le groupe « actions », coordonné par le SPP Intégration sociale et de groupe « indicateurs », coordonné par le SPF Sécurité sociale. Le Service assiste aux réunions de ces deux groupes.

En 2010, le groupe de travail 'actions' a suivi et commenté les développements intervenus dans le cadre de l'élaboration de la stratégie européenne 2020, en étant particulièrement attentif à l'objectif de réduction de la pauvreté, à la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale et au Programme national belge de réforme. Il a également fait rapport sur des activités importantes menées durant l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur des réunions qui se sont tenues dans le cadre de la présidence belge. Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois.

Le groupe indicateurs s'est réuni une fois : il a travaillé sur le baromètre interfédéral de la pauvreté (chiffres et interprétation).

Par ailleurs, le Service a participé à la réflexion relative à la définition des indicateurs dans le cadre de la stratégie 2020 de la Commission européenne. Il a notamment co-organisé un séminaire avec le SPF Sécurité sociale (mai).

5.3.5. PARTICIPATION AU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET "EXPERTS DE VECU EN MATIERE DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION SOCIALE"

Le Service est membre du comité d'accompagnement du projet « Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Ce projet est mené par le SPP Intégration sociale. Il consiste en l'embauche d'experts du vécu par le SPP Intégration sociale. Ceux-ci sont détachés dans différents services publics fédéraux, ils reçoivent également une formation spécifique. Le Comité d'accompagnement se réunit environ tous les 3 mois. Son rôle est de suivre l'évolution du projet dans tous ses aspects : au niveau de l'emploi (statut, échelle barémique, profil de fonction, jobcoaching...), de la formation (contenu de la formation, reconnaissance du diplôme...), évaluations du projet par des équipes de recherche universitaires...

6. PARTICIPATION AUX ACTIVITES D'AUTRES SERVICES ET ORGANISATIONS

Le Service s'efforce de répondre autant que possible à des demandes d'information ou de collaboration faites par d'autres services et organisations. Cela peut prendre la forme d'une rencontre, d'une contribution ou d'une participation à une journée d'étude, d'une participation à un jury ou à une commission, etc.

6.1. DEMANDES ET INITIATIVES DE SERVICES ET D'ORGANISATIONS

- Le Service est régulièrement sollicité par des organisations qui souhaitent organiser une rencontre dans un but d'information, d'orientation ou de coordination. Des réunions de ce type ont eu lieu en 2010 avec les organisations suivantes : Deceniumdoelstellingen (lien avec la partie francophone), Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen (coordination), Politeia (manuel protection sociale), Samenlevingsopbouw Vlaanderen (recherche pratique sur l'aide sociale), CUNIC (à propos de la Charte européenne Énergie), l'Observatoire social européen (préparation du séminaire 'Employment and Poverty'), l'ONEM (préparation du module de formation pour les facilitateurs), le baromètre de tendance ESF (interview sur les tendances sur le marché de l'emploi), les sénatrices Olga Zrihen et Cindy Franssen du groupe interparlementaire 'ATD Quart Monde, Inclusion sociale' (préparation d'un colloque au Sénat), Seniorencentrum Brussel (action sur la pauvreté), Netwerk Kansarmoede-opvoedingsondersteuning (participation à une réunion d'échanges et de coordination avec des partenaires travaillant sur la lutte contre l'exclusion et le soutien éducatif, organisée depuis 2009 par Kind en Preventie vzw), projet 'Experts du vécu' du SPF Intégration sociale (présentation du Service), groupe de travail Accessibilité du forum Santé/Ville de Gand (échange au sujet d'OMNIO), auteurs d'un livre relatif à la politique sociale, Fondation Roi Baudouin (Groupe de travail 'Pauvreté des enfants', Groupe de travail 'Inégalités en matière de santé'), DGAJ, l'ONE et le délégué général aux droits de l'enfant (Cycle de séminaires 'Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif').

6.2. COMMISSIONS ET JURYS

Des collaborateurs du Service ont participé aux jurys ou commissions suivants :

- Commission consultative Pauvreté de la province de Limbourg ;
- Jury Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin ;
- Jury 'Réseaux villageois de soins en milieu rural' ;
- Jury Prix fédéral de lutte contre la pauvreté.

6.3. CONTRIBUTION A DES COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE

En 2010, des collaborateurs du Service ont apporté leur contribution lors des colloques et journées d'étude suivants :

- "Een Fair & Green Deal - Wie biedt? Krachten mobiliseren voor een duurzame en solidaire economie" (Platform duurzame en solidaire economie, 21 janvier, Tilburg)
- Présentation du Service et de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Samenlevingsopbouw Gent en Intercultureel Netwerk Gent, 26 janvier)
- Postgraduat 'Armoede en Participatie' (Universiteit Gent en Beweging van mensen met een laag inkomen en kinderen, 4 mars)
- Cours aux 3ème années d'AS de la Haute Ecole de Liège (Haute Ecole de la Province de Liège, 27 avril)

- Université populaire ATD Quart Monde - "Deux priorités belges pour l'année européenne de lutte contre la pauvreté: les revenus minimums et les personnes sans-abri" (ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 18 mai)
- Débat sur la solidarité (RTBF/La Première/Quand les jeunes s'en mêlent, 5 juin)
- midi d'Alter Echo avec délégué général aux droits de l'enfant (Alter Echo, 15 juin)
- Journée d'étude de l'AMA (AMA, 30 septembre)
- Présentation du Service et des rapports bisannuels (Kleine Zusters van Nazareth, 9 octobre)
- Journée refus de la misère (groupe interparlementaire (Olga Zrihen et Cindy Franssen, 15 octobre)
- Emploi et pauvreté : rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté (observatoire social européen, 20 octobre)
- Suivi rapport bisannuel (Parlement Communauté germanophone, 21 octobre)
- Les marchés du travail inclusifs, de la théorie à la pratique (CNT et PLS, 22 octobre)
- Basisvorming over sociale zekerheid aan vakbondsafgevaardigden (ACOD West-Vlaanderen, 22 octobre)
- Protection sociale et inclusion: comment diminuer le nombre de pauvres de 20 millions d'ici 2020? (PLS, 9 novembre)
- 'Water for all, all for water', International Water Messengers Day (Green, 26 novembre)
- Evaluation mesures sociales énergie, en particulier compteurs à budget (CWAPE, 3 décembre)
- Conférence Européenne 'La pauvreté des agriculteurs et l'exclusion dans l'Union Européenne' (ENASP, 9 décembre)
- Présentation du rapport bisannuel à la Chambre des représentants/commission santé publique (Commission santé publique, 15 décembre)

6.4. PARTICIPATION A DES COLLOQUES ET JOURNEES D'ETUDE

En 2010, des collaborateurs du Service ont participé aux colloques et journées d'étude suivants :

- Colloque expulsions logement (facultés universitaires St Louis, 15 janvier)
- 35 jaar HIVA - Kwetsbaarheid van mensen en samenleving (HIVA, Onderzoeksinstituut voor arbeid en samenleving, 4 mars)
- Table ronde femmes et pauvreté (Flora, 25 mars)
- Une Europe active en matière de logement et de lutte contre le sans-abrisme (BAPN, 26 mars)
- Open forum, Kinderen en jongeren in armoede (deel1) (Kinderrechtencoalitie, 1 avril)
- Mettre fin au sans-abrisme en Europe (Feantsa, 14 avril)
- Workshop Usability van websites (SoCiuS, 21 avril)
- Pauvreté et vieillissement (Fondation Roi Baudouin + PLS, 27 avril)
- Responsabilité sociétale des entreprises (Pour la Solidarité, 28 avril)
- Studiedag Impact Assessment, VEP (Vlaams Evaluatie Platform, 30 avril)
- Présentation de l'étude "mixité sociale dans le logement social", (CECLR, 10 mai)
- Europees Onderwijsbeleid (VLOR, 19 mai)
- Workshop Blogs (SoCiuS, 20 mai)
- Débat sur les structures d'hébergement non agréées à Bruxelles (La Strada, 20 mai)
- Colloque appauvrissement du monde du travail: quel positionnement pour l'économie sociale ? (LST, 20 mai)
- Jeunes et mobilité: un luxe? (BIJ, 3 juin)
- Cities against poverty en exclusion : health inequalities (Eurocities, 7-8 juin)
- Open forum, Kinderen en jongeren in armoede (deel2) (Kinderrechtencoalitie, 14 juin)
- Séminaire 'National EU2020 targets' (Groupe de travail indicateurs Panincl, 18 juin)
- Journée d'étude sur l'urgence sociale à Bruxelles (COCOM, 22 juin)
- 9ème rencontre annuelle des personnes en situation de pauvreté (EAPN, Commission européenne et présidence espagnole, 25-26 juin)
- Séminaire mixité sociale (CGKR, 29 juin)

- Ontmoetingsnamiddag universiteit-arbeidersbeweging - Het stelsel van de dienstencheques: quo vadis? (ACV - HIVA/KU Leuven, 30 juni)
- Conférence pauvreté enfants (présidence belge, 2-3 septembre)
- Table Ronde Emploi, Non-emploi et Pauvreté dans les grandes villes (Réseau belge de lutte contre la pauvreté, 10 septembre)
- De kracht van ervaringsdeskundigheid (HIVA -Onderzoeksinstituut voor arbeid en samenleving, 13 september)
- Conférence sur revenus minimums et standards sociaux (Réseau belge de lutte contre la pauvreté, 24 septembre)
- Journée d'étude 'Dakisolatie voor iedereen ? (Regent, 29 septembre)
- Journée d'étude 'Paupérisation et précarité énergétique : de la recherche à l'action' (EDF, 30 septembre)
- Table ronde sur le sans-abrisme et la santé mentale (Sofi@, 4 octobre)
- Naar een volwaardig inkomen en inclusie (KVG en VFG, 5 oktober)
- Colloque Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen (Région wallonne et Conseil de l'Europe, 14-15 octobre)
- Les midi de l'OSE: "Decent Work in Europe : Challenges in view of social dialogue and social inclusion - M, Maucher (Solidar)" (Observatoire Social Européen, 21 octobre)
- Université populaire européenne (ATD Europe, 8 novembre)
- Open forum, Kinderen en jongeren in armoede (deel3) (Kinderrechtencoalitie, 16 novembre)
- Événement santé à Bruxelles dans le cadre du programme européen Progress (Réseau belge, 19 novembre)
- Vier jaar werken met het decreet rechtspositie: realisaties en aanbevelingen (Departement Welzijn, Volksgezondheid en Gezin, 24 novembre)
- Maatschappelijk kwetsbare jongvolwassenen, Departement Welzijn, Volksgezondheid en Gezin (24 novembre)
- Une soirée-débat sur les incidences et les conséquences sur les enfants, les jeunes et leurs familles et sur les inégalités scolaires (Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles, 25 novembre)
- Journée d'étude 'Evaluatie sociale openbardienstverplichtingen energie' (VREG - VEA, 26 novembre)
- Colloque - "Les Transitions des Jeunes Ecole - Vie active" (CCFEE, 29-30 novembre)
- Jongeren in armoede in de bijzondere jeugdzorg: een specifieke aanpak (CERA, 7 décembre)
- Colloquium Armoede en Sociale Uitsluiting 2010 "Tussen werk en werkelijkheid" (Oases, 7 décembre)
- Conférence de consensus européenne sur le sans-abrisme (Présidence belge, 9-10 décembre)
- Early Childhood Services for Roma Children and families : Time to act is Now (4th Meeting of the European Platform for Roma inclusion/présidence belge, 13 décembre)
- OCMW-trefdag "Samen tegen armoede - wij ook" (Vereniging van Belgische steden en gemeenten, 13 décembre)
- Arbeidsmarktcongres 2010 "Voorbij de crisis? Over jongeren en de uitdagingen voor de arbeidsmarkt van morgen" (Steunpunt Werk en Sociale Economie, 16 décembre)
- Table ronde sur les 16-25 ans en situation de 'très grande précarité' (AJMO, Relais social de Charleroi, Maison de l'adolescent, 22 décembre)

7. COMMUNICATION EXTERNE

Le Service s'efforce d'avoir une communication externe claire et transparente au sujet de ses activités. Il dispose pour cela de plusieurs outils : le site internet, des conférences de presse et des communiqués de presse, des publications ainsi que la nouvelle Newsletter électronique.

7.1. SITE INTERNET

Le principal outil de communication du Service, c'est son site web. Il est la carte de visite du Service, expliquant qui il est, ce qu'il fait,... Mais il est aussi un moyen idéal pour diffuser et rendre publique la multitude d'informations - issues de différentes sources - que le Service récolte et analyse.

7.2. MEDIAS

En organisant des conférences de presse et en diffusant des communiqués de presse, le Service s'efforce d'attirer l'attention des médias sur le thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les actions suivantes ont été entreprises en 2010 vis-à-vis de la presse (pour les activités dans le cadre de l'Année européenne, voir le point 2) :

- [Conférence de presse](#) à l'occasion de la publication de la deuxième partie du rapport bisannuel 2008-2009, avec [communiqué de presse](#) ;
- Communiqué de presse à propos de la publication des résultats de l'enquête menée auprès des sociétés de distribution d'eau en Belgique ;
- [Communiqué de presse](#) à l'occasion de l' 'International Day Decent Work'.

Vous trouverez dans une annexe séparée un aperçu de l'écho médiatique dont ont bénéficié les activités du Service.

D'autre part, le Service répond régulièrement à des demandes de journalistes qui sont en train de rédiger un article ou de réaliser un reportage.

Pour ses contacts avec la presse, les communiqués et les conférences de presse, le Service peut faire appel à l'expertise du service de communication du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

7.3. PUBLICATIONS

Le Service a édité plusieurs publications en 2010. Ses collaborateurs ont également publié des articles dans différentes revues. Une liste est reprise en annexe.

7.4. NEWSLETTER ELECTRONIQUE

2010 a vu le lancement d'une newsletter électronique qui permet aux personnes avec lesquelles le Service est en contact d'être informées, au moyen d'un bref e-mail, de nouvelles publications, de communiqués de presse ou de certaines activités du Service.

Une newsletter a été diffusée à propos des sujets suivants :

- [Communiqué de presse à l'occasion de la publication de la deuxième partie du Rapport bisannuel 2008-2009](#) ;

- Publication de la note '[Orientation scolaire dans l'enseignement secondaire dans les trois Communautés](#)' ;
- Publication du [mémorandum du Service à l'occasion des élections fédérales du 13 juin 2010](#);
- [Communiqué de presse](#) 'Vers un droit effectif à l'eau' en liaison avec la publication des résultats de l'enquête menée auprès des sociétés de distribution d'eau en Belgique ;
- [Communiqué de presse](#) à l'occasion de l' 'International Day Decent Work' ;

7.5. QUESTIONS INDIVIDUELLES

Le Service reçoit un grand nombre de questions par e-mail ou par téléphone : d'une part des demandes d'information adressées par du personnel d'organisations ou d'institutions (52 contacts en 2010), de journalistes (7), d'étudiants et de professeurs (25) et, d'autre part, des demandes d'aide émanant de particuliers (35). Celles-ci portent, entre autres, sur des recherches d'emploi, des problèmes relatifs à la garantie locative, des difficultés financières, des problèmes de fourniture d'énergie,... Le Service s'efforce d'orienter chaque demande d'aide vers une organisation située dans la région du demandeur et susceptible de l'aider à trouver une réponse.

8. VIE INTERNE DU SERVICE

Le Service est rattaché au [Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme](#) (dans la suite du texte : le Centre), mais possède sa propre base légale (l'Accord de coopération) et ses propres organes de gestion (le Comité de gestion et la Commission d'accompagnement). En ce qui concerne le développement organisationnel, tant les organes de gestion que l'équipe du Service ont beaucoup travaillé en 2010 à l'élaboration d'un plan stratégique pour la période 2011-2013.

8.1. COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget (art. 7 de l'accord de coopération).

Il s'est réuni six fois en 2010.

Composition en 2010

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau
Véronique De Baets, Magda de Meyer, Anne Vandebussche (membres présentés par l'Etat fédéral) ; Marijke Enghien, Liesbet Stevens remplacée en avril par Benny Biets, Frederic Vanhauwaert (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Carine Jansen, Benoit Parmentier (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française) ; Martine Motteux, Luc Notredame (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Karin Fatzaun (membre présenté par la Communauté germanophone).

Le directeur et le directeur adjoint ainsi que la coordinatrice participent au Comité avec voix consultative.

8.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

La Commission d'accompagnement, présidée par le ministre de l'Intégration sociale, a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie (art. 8 de l'accord de coopération).

Elle s'est réunie six fois en 2010.

Composition en 2010

Président : Philippe Courard, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.
Sévrine Bailleux, Paul Palsterman, Bjorn Cuyt, Sonia Kohnenmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Ignace Leus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques et Régis De Muylder (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment) ; Christine Dekoninck, Christophe Ernotte et Piet Van Schuylenberg (Unions des villes et communes/CPAS).

Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

8.3. CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Le Service occupe une place particulière au sein du Centre mais leur proximité sur le plan du contenu ne fait aucun doute. En effet, les discriminations sont un facteur de pauvreté, quel qu'en soit le motif ; deux critères protégés, fortune et origine sociale, sont directement en lien avec les situations de pauvreté ; les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées parmi les personnes pauvres. C'est donc très naturellement que des liens se tissent entre Centre et Service.

En 2010, le Service a contribué au groupe de travail relatif au logement en accordant une attention particulière à l'[étude sur la mixité sociale dans le logement social](#) et à une réflexion sur le critère de discrimination 'fortune'.

Inversement, les collègues du Centre sont invités aux concertations organisées par le Service qui traitent de matières dont ils sont en charge.

Le Service a également présenté ses activités lors d'un staff de contenu du Centre et lors d'un cycle d'initiation destiné aux nouveaux collègues du Centre.

Le président et la vice-présidente du Comité de gestion du Service sont invités au Conseil d'administration du Centre lorsque des points à l'ordre du jour concernent la pauvreté. La coordinatrice adjointe participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre et aux réunions du staff de direction. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu.

Inversement, la direction du Centre a voix consultative au Comité de gestion du Service de lutte contre la pauvreté.

Les collaborateurs du Service ont participé, en 2010, à la démarche du Centre visant à décrire les diverses fonctions existant au sein de l'institution. Ils ont également rédigé une carte missions.

8.4. ÉQUIPE

Treize personnes ont collaboré aux travaux du Service au cours de l'année 2010 (une moyenne de 8,8 équivalents temps plein).

Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

Composition de l'équipe 2010

Ghislaine Adriaensens (100%), Alexis Andries (70 %), Najoua Batis (100 %) (jusqu'au 31 juillet), Virginie Bosquet (50%), Françoise De Boe (100%), Emmanuelle Devillé (80 %), Marlène De Mol (100%), Sophie Galand (100%), Veerle Stroobants (80%), Henk Termote (100%), Angela van de Wiel (50 % à partir du 1^{er} novembre), Henk Van Hootegem (80%), Gilles Van Impe (50% à partir du 22 juin).

Les collaborateurs ont suivi les formations suivantes :

- Néerlandais sur le lieu de travail ;
- La fonction de blog et la convivialité des sites internet ;
- Une formation au management pour les chefs de département et de service du Centre ;
- Bachelor en droit.

9. ANNEXES

9.1. ACCORD DE COOPERATION

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998. Il a été approuvé par :

- >> La Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- >> L'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

TEXTE DE L'ACCORD

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, §1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

- >> L'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- >> La Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- >> La Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- >> La Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- >> La Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- >> La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- >> La Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER}

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- >> La concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- >> Un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- >> L'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques;
- >> Une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

ARTICLE 2

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé "le Rapport". Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le "Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- >> Une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- >> Une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- >> Un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;

>> Des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

ARTICLE 3

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

ARTICLE 4

§1^{er} Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§2 Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§3 Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

ARTICLE 5

§1^{er} Afin de mettre en œuvre ce qui précède un « Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale" est créé avec pour missions de :

>> Répertoire, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;

>> Formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

>> Rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;

>> A la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;

>> Organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§2 Pour réaliser les objectifs définis sous §1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du « Rapport Général sur la Pauvreté ».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

ARTICLE 6

§1^{er} Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- >> 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- >> 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- >> 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- >> 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§2 Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§3 Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

ARTICLE 7

§1^{er} Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- >> La garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- >> Sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- >> L'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;

>> La détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§2 Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§3 Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

>> 4 membres présentés par l'Etat fédéral;

>> 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;

>> 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;

>> 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;

>> 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§4 En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

ARTICLE 8

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

>> 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;

>> 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;

>> 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;

>> 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

ARTICLE 9

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

ARTICLE 10

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

ARTICLE 11

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ; Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

9.2. PUBLICATIONS DU SERVICE EN 2010

9.2.1. RAPPORT BISANNUEL

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Rapport 2008-2009 Lutte contre la pauvreté, Partie 2, Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-

abrisme' et la pauvreté, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, mars 2010

9.2.2. ARTICLES

Termote Henk, Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting. In: Verboven Ann, Morel Carine, Mortelmans Daniëlle e.a. (red.) *De kracht van armoede*, VDAB, s.d., p. 67-68.

Van Hootegem Henk, [Het Steunpunt als instrument voor dialoog en participatie](#). In: *TerZake*, Uitgeverij Die Keure, november 2010, p. 47-50.

Galand S, Termote H, Les critères d'emploi convenable : une protection contre l'emploi précaire? In: [L'Observatoire](#), nr. 66, 2010, p. 6-10.

Van Hootegem Henk, [Met meer kennis bouwen aan een beleid tegen armoede](#). In: Stad Gent en OCMW Gent, [Het armoederapport 2010. Een jaar na het indicatorenrapport: reflecties over armoede, indicatoren en het beleid](#), oktober 2010, p. 18-21.

Van Hootegem Henk, Batis Najoua, [Water en energie: aandachtspunten in armoedebestrijding - Verslag 2008-2009 van Steunpunt Armoedebestrijding](#). In: *De gids op maatschappelijk gebied*, oktober 2010, p. 6-13.

Termote Henk, De Mol Marilène, Dakloosheid. Toneel van een structureel armoedebeleid? In: [Alert](#), jaargang 36, nr. 4, oktober 2010, p. 31-36.

Termote H. en Galand, S., [De passende dienstbetrekking: een achterhaald concept of meer dan ooit bruikbaar?](#) In: *Over.Werk*, nr. 3, 2010, p. 110-115.

De Mol Marilène, La justice sociale à l'épreuve des crises. Des nouvelles formes de pauvreté? In: [Salut et Fraternité, nr. 70, juillet-août-septembre 2010](#), p. 4-5.

Stroobants Veerle, Studieoriëntering: waardering van competenties of versterking van ongelijkheden? In: [Welwijs](#), juni 2010, p. 19-22.

De Boe F., La culture, élément constitutif méconnu de la lutte contre la pauvreté In: [Le Journal de Culture et Démocratie, nr. 21, juin 2010](#), p. 7.

De Boe F., Delens-Ravier I., Pauvreté et Aide à la Jeunesse: un lien? In: [Journal du droit des jeunes](#), nr. 294, april 2010, p. 24-29.

Van Hootegem Henk, [De strijd tegen armoede is een zaak van iedereen](#). In: *TerZake*, Uitgeverij Die Keure, maart 2010, p. 7-10.

De Mol Marilène et Termote Henk, [Pour une approche préventive et cohérente du sans abrisme](#). In: [L'Observatoire](#), nr. 64, 2009-2010, p. 123-126.

Devillé Emmanuelle, [L'orientation scolaire : valorisation des compétences ou renforcement des inégalités](#). In: [L'Observatoire](#), nr. 64, 2009-2010, p. 5-9.

Batis Najoua, Van Hootegem Henk, [Eau et Énergie : à quand des droits effectifs ?](#) In : *Les Échos du Logement*, nr. 1, maart 2010, p. 14-20.

9.2.3. NOTES

[Actes du séminaire 'La transition de l'enseignement au marché de l'emploi des jeunes précarisés'](#), 7 septembre 2010.

[Résultats de l'enquête auprès des sociétés distributrices d'eau en Belgique concernant les tarifs et les aspects sociaux](#), 1 octobre 2010.

[Note d'information sur l'orientation scolaire dans l'enseignement secondaire en Communauté flamande, française et germanophone](#), juin 2010.

[Mémoire élections législatives 13 juin 2010](#).

9.3. BILAN ET COMPTES DE RESULTAT 2010

Bilan au 31/12/2010 (x 1.000 €)

Actif	801	Passif	
Actifs immobilisés	0	Capital	
Immobilisations corporelles	0	Résultat cumulé	609
Immobilisations financières	0	Provisions	
Actifs circulants	801	Dettes	
Créances commerciales	206	Fournisseurs	
Placements de trésorerie	473	Dettes sociales	
Valeurs disponibles	122	Autres dettes	

Comptes de résultats 2010 (x 1.000 €)

Produits	759	Charges	751
Subventions	604	Frais de projets	165
Revenus projets	153	Frais de fonctionnement	155
Revenus divers	0	Frais de personnel	425
Revenus financiers	2	Amortissements	0
Produits exceptionnels	0	Charges exceptionnelles	6
		Résultat de l'exercice 2010	8

9.4. ANNEXE SEPARÉE : LE SERVICE DANS LA PRESSE (à télécharger via le lien)

<http://www.luttepauvrete.be/publicationsservicenotes.htm>

Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme



Adresse

Rue Royale, 138
1000 Bruxelles

Numéro du Service

+32(0)2 212 31 73

Numéro général

+32 (0)2 212 30 00

Fax

+32 (0)2 212 30 30

E-mail

luttepauvrete@cntr.be

Site internet

www.luttepauvrete.be